

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	19 (1939)
Heft:	7
Nachruf:	Auguste Duplan : vice-président et membre d'honneur de la Chambre de commerce suisse en France
Autor:	Courvoisier, J.-L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUGUSTE DUPLAN

**Vice-Président et Membre d'Honneur
de la Chambre de Commerce Suisse en France**

Quelques semaines avant le début de nouvelles hostilités en Europe, le 9 août 1939, est décédé à Paris M. Auguste Duplan, qui fut durant la guerre de 1914-1918 un des artisans les plus actifs de la création de la Chambre de Commerce Suisse en France. La colonie suisse en France et la Suisse tout entière perdent en lui un conseiller intelligent et averti, un administrateur rempli d'initiative et un homme de cœur entièrement dévoué au service de son pays.

M. Duplan était originaire du canton de Vaud. Après avoir fait des études de droit, il entra dans la carrière diplomatique dont il gravit rapidement les échelons à la Légation de Suisse à Paris, où il fut successivement secrétaire, conseiller et, à plusieurs reprises, chargé d'affaires. Il occupait précisément les fonctions de Conseiller à la Légation de Suisse en France, lorsque le Conseil Fédéral lui offrit le poste de Ministre à Buenos-Aires. Très attaché à Paris, M. Duplan déclina cette flatteuse proposition. Peu après, M. Gustave Ador, délégué en qualité de Commissaire général de la Suisse à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, le choisit comme Commissaire général adjoint suisse, mission que M. Duplan avait déjà remplie à l'Exposition de 1889. A ce poste, M. Duplan fit preuve de beaucoup de tact et d'une grande largeur de vues.

Les manifestations de son activité se multiplièrent à mesure qu'il avança en âge. Pendant plusieurs années, il fut Avocat-Conseil de la Légation. Puis, soucieux de développer les relations ferroviaires entre la France et la Suisse, il obtint en 1905 la création à Paris d'un bureau des chemins de fer fédéraux, bureau qu'il géra pendant plus de trente ans.

Au début de la guerre de 1914, M. Duplan

mit son activité à la disposition de son ancien chef, M. Charles Lardy, Ministre de Suisse en France. C'est ainsi que le Conseil Fédéral, désireux d'accélérer le débarquement en France et le transit vers la Suisse du ravitaillement en provenance d'outre-mer, le nomma consul de Suisse à Saint-Nazaire, port vers lequel convergeaient tous les bateaux venant d'Amérique, chargés des produits essentiels pour l'alimentation de la Suisse. M. Duplan se dévoua à ce poste pendant plusieurs mois. Puis, d'autres dispositions ayant été prises, le Consulat de Saint-Nazaire fut supprimé.

M. Duplan trouva cependant une nouvelle occasion d'apporter sa collaboration à la cause des relations économiques franco-suisses. La situation des Suisses en France, plus particulièrement des hommes d'affaires, était assez difficile pendant la guerre, et l'idée de la création d'une Chambre de Commerce Suisse en France, qui se trouvait à l'état d'ébauche dans de nombreux esprits, prit définitivement corps. A la fin de 1915, M. Duplan réunit quelques amis, et un Comité d'Initiative fut constitué pour étudier les conditions dans lesquelles une Chambre de Commerce Suisse pourrait être fondée. De ce Comité faisaient notamment partie MM. Dobler, Ch. et J.-L. Courvoisier, Moricand, Rossier, etc..., avec quelques-uns des grands industriels suisses travaillant avec la France. M. Duplan en assumait la présidence.

Après avoir reçu l'approbation du Département politique à Berne, le Comité d'Initiative put, le 22 décembre 1917, soumettre à une Assemblée préliminaire une proposition précise sur la création de la Chambre de Commerce. Ce rapport fut présenté, au nom de ce Comité, par M. Duplan.

Au cours de la même séance, cette

Assemblée préliminaire nomma une Commission chargée de rédiger les statuts de la Chambre de Commerce, et ce fut M. Duplan, à nouveau, qui présida cette Commission. Il ne s'épargna aucune peine pour recueillir des informations sur les organismes du même genre qui existaient à Paris. Aussi grande qu'ait été la collaboration que lui apportèrent ses collègues, on peut considérer que les statuts de la Chambre de Commerce Suisse en France sont l'œuvre de M. Duplan, le résultat de ses nombreuses démarches et de ses réflexions personnelles. Grâce à la solide constitution dont elle a été ainsi dotée, la Chambre de Commerce fonctionne dans les meilleures conditions : chacun de ses organes possède son utilité propre et son activité s'harmonise tout naturellement avec celle des autres.

La Chambre de Commerce Suisse une fois créée, et la présidence lui ayant été offerte, M. Duplan se réusa et M. Dobler voulut bien accepter cette charge. M. Duplan fut alors nommé Vice-Président. Quatre fois de suite l'Assemblée générale lui renouvela sa confiance pour occuper ce poste que seule la maladie le contraignit à quitter. Lors de la démission du soussigné, il agit comme président pendant plusieurs mois, durant une période particulièrement difficile. M. Duplan resta Membre du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce jusqu'à son décès, mais, depuis plus de quatre ans, sa santé le tenait éloigné des réunions de cette Compagnie. Il renonça pour cette raison non seulement à son siège de Vice-Président, mais aussi à sa participation au Comité de Direction. C'est alors qu'une Assemblée générale, dans un vote qui ne faisait que témoigner de la reconnaissance de tous ses membres, nomma M. Auguste Duplan, Membre d'honneur de la Chambre de Commerce.

Il est intéressant, après cet exposé de l'activité de M. Auguste Duplan en faveur de la Suisse en général et de la Chambre de Commerce en particulier, de jeter un coup d'œil sur sa vie d'affaires, sa vie privée, et de

parler de sa personnalité, de son caractère et de sa nature.

De tempérament actif, comme on vient de le voir, il a su également consacrer une partie de son temps au développement de plusieurs affaires industrielles ou financières. Il fut, jadis, administrateur de la « Société des applications industrielles », importante entreprise où des groupements de financiers suisses avaient de gros intérêts. L'« Applic », comme on appelait couramment cette affaire, a joué un rôle considérable au début du siècle, à l'époque où l'industrie électrique en France prenait tout son essor. M. Duplan n'en quitta le Conseil d'Administration que lorsque le contrôle passa définitivement entre les mains des Français, mais il resta administrateur de la « Société d'Énergie du Nord de la France », affaire de distribution d'électricité, émanation du même groupe.

Il était président du Conseil d'Administration du Grand Hôtel de Cimiez, au-dessus de Nice. Il s'y rendait régulièrement et appréciait ses séjours dans le Midi où il goûtait un peu de repos sans abdiquer toute activité. Nous trouvons également son nom parmi les membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale Africaine.

Enfin, il fut, pendant de longues années et jusqu'au terme de sa vie, membre du Conseil d'Administration du Crédit Commercial de France où il siégeait au milieu d'amis. Nous savons que là, comme dans les autres Conseils d'Administration dont il faisait partie, ses avis judicieux, basés sur des connaissances juridiques solides et empreints d'un bon sens dû à une grande expérience des hommes et des choses, étaient écoutés et appréciés, car partout il apportait, avec talent, le concours d'un labeur continu, d'une science éclairée, d'une vive intelligence des affaires et d'une conscience impartiale.

Ces différentes fonctions, la distinction avec laquelle il les a remplies, et le rôle qu'il a joué dans le rapprochement franco-suisse, lui ont valu, de la part du Gouvernement français, la Croix d'Officier de la Légion d'honneur.

Dans sa vie privée, M. Auguste Duplan était très aimé par de nombreux amis. Comme dit plus haut, Vaudois d'origine, il s'attacha néanmoins rapidement à Paris; il s'adapta étonnamment au milieu dans lequel évoluait sa vie et où il devint en quelque sorte un centre, une figure aimée et respectée. Quelquefois un peu brusque de tempérament, d'accueil un peu réservé et froid, on le sentait néanmoins empreint d'une bienveillance profonde et souriante; cette bienveillance se révélait dans son regard très bon et souvent malicieux. Il était fidèle dans ses affections et on sentait une atmosphère de bonté émaner de sa personne.

Il avait reçu dès sa petite enfance une éducation sévère, une érudition solide et complète, une culture d'esprit très développée, une instruction assez universelle qui lui permirent, grâce à son travail, d'accomplir à Paris une carrière des plus heureuses.

Il était de nature modeste, plein de cordialité, avec un caractère droit et loyal. L'éducation d'autrefois qu'il avait reçue en faisait un parfait homme du monde. Sa conversation ne manquait pas d'imprévu et d'humour; c'était un causeur agréable. On l'écoutait volontiers et il imposait aisément sa manière de voir avec des arguments justes et pleins de logique.

Ceux qui ont eu l'avantage de fréquenter son cercle de famille ont été des privilégiés. M. Duplan était secondé par une épouse aimable et fort accueillante et par une fille dont le talent musical a souvent charmé les

amis de cet intérieur sympathique. Mais la mort prématurée de cette fille très aimée a été une première grande épreuve qui a précédé de peu d'années le départ de Mme Duplan, et ces épreuves ont dû accélérer la venue du mal dont il a été victime. Ce mal l'a atteint brusquement, mais s'est développé lentement. M. Auguste Duplan l'a supporté avec patience et vaillance.

Cette maison accueillante pour les grands et les petits devint à la fin le lieu de réunion des amis plus intimes.

Malgré les progrès du mal, on trouvait M. Duplan toujours le même : « Je n'ai plus mes jambes, disait-il, mais j'ai ma tête. » La conversation reprenant son cours, le malade oubliait un instant sa maladie et le visiteur, qu'il avait devant lui un grand malade. Exemple frappant de soumission et de résignation.

Pour en revenir à l'esprit du début de ces lignes, disons à M. Jacques Duplan, le fils de notre ami, que son père a laissé parmi nous un lumineux souvenir. Pour rendre hommage à sa mémoire, la Chambre de Commerce Suisse en France poursuivra la tâche qu'il lui a tracée, en cherchant à maintenir les relations franco-suisses dans la crise actuelle et à leur assurer, si possible, un avenir toujours meilleur.

J.-L. COURVOISIER,

Ancien Président et Administrateur
de la Chambre de Commerce Suisse
en France.